

[Texte]

but if you do, you do with the full knowledge that other countries could take countervailing action. If you subsidize and cause injury to another country, they can take a countervailing duty against you, and if your domestic subsidies are in effect replacing imports or stimulating your production to stimulate your exports, then another country should have some recourse to international law to say you are adversely affecting their trade interests. So all the GATT can do is try to develop the criteria that would delineate these three categories.

Where countries decided to spend their money, and how much money they spend, is still ultimately going to be a sovereign decision. Hopefully, more and more of them will transfer more of their agricultural support into the first category—programs that have minimal or no impacts on trade. But if for one reason or another a country says it is not feasible politically or economically to move out of that middle category and they are going to continue to provide the support that way, they can, but if they do, they are going to be countervailable.

Mr. Laporte: What types of programs would fit into the first category?

Mr. Gifford: The programs that would not be deemed to be trade distorting. I think right now if you asked people in Geneva right off the top of their heads, they would say research, inspection, extension, support programs that are decoupled. After that, it becomes more and more a matter of view and there is no consensus.

• 1710

You could argue that subsidies generally available to the farm sector might distort resource allocation between agriculture and the rest of the economy, but they certainly do not distort resource allocation within agriculture. The trouble with subsidies is that once you start to target a particular commodity relative to other commodities, you tend to distort your production between one commodity and another.

There are going to have to be criteria established. For example, can you agree that programs included in that first category of "non-trade-distorting" might be commodity-specific programs? Provided that they do not provide more than a certain level of support—a *de minimis* level, a threshold—then they are not countervailable.

Mr. Laporte: Is it heading in that direction? Are talks swinging in that direction?

Mr. Gifford: So far, the talks on agriculture... as you know, we are now at the stage of tabling negotiating proposals. The only countries that have not tabled are the Community and the Nordic countries and they are tabling on December 19.

[Traduction]

même temps, les autres pays seraient autorisés à adopter des mesures compensatoires. Vous aurez le droit de subventionner, mais si cela nuit à un autre pays, celui-ci aura le droit d'appliquer des droits compensatoires, et si vos subventions ont pour effet d'annuler les importations, ou de stimuler la production et les exportations, tel autre pays aura à sa disposition les recours prévus par le droit international, et il pourra vous accuser de nuire à ses intérêts commerciaux. Tout ce que le GATT peut faire, c'est donc de définir ces trois grandes catégories dont je viens de parler.

Mais chaque pays peut évidemment décider de façon tout à fait souveraine de la façon dont il va aménager son budget. Espérons que, de plus en plus, les crédits de soutien à l'agriculture correspondront à la première catégorie, c'est-à-dire celle des programmes qui n'ont qu'une répercussion minime sur les échanges. Mais si, pour une raison ou une autre, tel pays estime qu'il lui est impossible, pour des raisons politiques ou économiques, de mettre un terme à tel programme qui appartiendrait à la catégorie moyenne, il pourra évidemment continuer à soutenir le secteur, en s'exposant bien sûr à des mesures de représailles.

M. Laporte: Quels seraient les programmes de la première catégorie?

M. Gifford: Les programmes sans incidence sur les échanges. Si vous posiez la question à brûle-pourpoint aux spécialistes de Genève, ils vous parleraient de programmes de recherche, d'inspection, d'extension ou de soutien qui sont découplés. Au-delà de cela, c'est une question de point de vue, et il n'y a pas unanimité.

Vous pouvez évidemment dire également que les subventions au secteur agricole ont un effet de distorsion sur la répartition des ressources globalement disponibles pour l'ensemble de l'économie, mais vous ne pouvez pas parler de distorsion à l'intérieur du secteur de l'agriculture. Pourtant, une fois que vous vous intéressez plus particulièrement à tel ou tel produit, vous avez là encore un effet de distorsion favorable à telle production plutôt qu'à telle autre.

Il va falloir fixer des critères. Serez-vous par exemple d'accord pour que les programmes de la première catégorie, sans effets sensibles sur les échanges, puissent être des programmes de produits? À condition que le soutien ne dépasse pas tel seuil, etc., alors il n'y aura pas de mesures compensatoires.

M. Laporte: Est-ce que c'est vers cela qu'on s'oriente? Est-ce que les discussions portent là-dessus?

M. Gifford: Les discussions concernant l'agriculture jusqu'ici... comme vous le savez, nous en sommes à l'étape du dépôt des propositions négociables. Les seuls pays qui n'ont pas encore déposé les leurs sont la Communauté européenne et les pays nordiques; ils les déposeront le 19 décembre.